



REGLEMENT

Top Voiles Léman Tour 2019

Le championnat ACVL côte France



Epreuves 2019:

Etape 1 : 19 mai CVE – **Challenge de Sciez à Evian**

Etape 2 : 25 mai SNLF – **Histoire d'O**

Etape 3 : 7 juillet SNLF – **Challenge de Sciez à Thonon**

Etape 4 : 7 septembre CNS – **X de Sciez**

Etape 5 : 6 octobre CNS – **Challenge de Sciez**

Etape 6 : 12 octobre CVE – **Maurice Bugnon**

Super finale : 26/27 octobre à Sciez (CNS / CVE / SNLF)

Bateaux admis :

Les bateaux des classes TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4.

Jauge :

Les bateaux seront classés selon la jauge SRS AVCL utilisée sur le Léman.

Un certificat de jauge ou une simulation de jauge (extraite du site www.swissratingsystem.org) de l'année sera demandé à chaque bateau souhaitant prétendre à un classement dans le championnat. Il est demandé à chaque bateau de faire des déclarations justes, des contrôles inopinés pourront être effectués en cas de doute sur la déclaration.

Si des doutes existent sur les déclarations d'un bateau, il est possible d'envoyer un mail à l'organisation champacvlfra@gmail.com qui prendra en compte la demande.

Inscription :

Les bateaux souhaitant être classés au championnat doivent envoyer un mail à champacvlfra@gmail.com avec en copie le certificat ou la simulation de jauge (faisant apparaître les déclarations).

La liste des bateaux inscrits au championnat sera disponible sur le site www.topvoileslemantour.fr

Les modalités d'inscription pour chacune des courses du championnat seront définies par chaque club organisateur. Elles seront mises en ligne sur le site du championnat après envoi des clubs organisateurs.



Classement :

Le classement est calculé selon le système de points à minima selon les RCV 2017/2020 selon les résultats transmis par les clubs.

Pour le classement final, un minimum de 4 courses est nécessaire pour être classé. Les 4 meilleures courses seront prises en compte.

A chaque course où un bateau ne participe pas, il sera classé DNS en fonction du nombre de bateaux inscrits le jour de la régata (nombre de bateaux inscrits +1 points).

Les égalités seront départagées selon la règle 8 des RCV.

Le classement intermédiaire après chaque épreuve sera mis en ligne sur le site du championnat.

Le classement se fera selon les classes suivantes :

- Regroupement des TCF1 et TCF2 au compensé général
- TCF3
- TCF4
- Classe Surprise (si plus de 5 bateaux sur l'ensemble du championnat)

Réclamations :

Les réclamations concernant les résultats du championnat uniquement seront à déposer au plus tard le 15 octobre 2019 par mail à champacvlfra@gmail.com.

Le comité du championnat donnera réponse sous 24h aux réclamations par mail (avant le 16 octobre à minuit).

Super finale :

Le classement du championnat donnera suite à une SUPER FINALE, qui se déroulera sur des bateaux monotypes SURPRISE, qui se déroulera à Sciez les 26 et 27 Octobre 2019.

Seront invités officiellement par mail au plus tard le 17 octobre à cet événement les bateaux suivants :

- le premier du classement TCF 1 + TCF 2
- le premier TCF 3
- le premier TCF 4
- le premier Surprise si au moins 5 bateaux sont classés

2 places restent en invitation à la discrétion du comité du championnat en fonction notamment des effectifs de chaque classe (le 2^{ème} d'une classe pourra être invité, ou le 1er d'une monotypie).

Les bateaux invités devront confirmer leur participation dans les 24h par retour de leur invitation. En cas de désistement le comité du championnat pourra ou pas attribuer à un bateau une "wild card" s'il le souhaite.



PRO
YACHTING



FFVoile
CDV Haute Savoie



Les équipages sélectionnés devront envoyer la liste des équipiers qui courront pour la finale avant le 20 octobre. Les équipiers devront avoir participé au moins à 1 des 6 courses sur le bateau sélectionné.

Les équipages s'engagent en cas de collision à réparer la casse ou à payer la franchise du bateau mis à disposition. Un document sera signé et la somme de la franchise sera définie au moment de l'inscription.

Le bateau vainqueur se verra attribuer le trophée du Top Voiles Léman Tour. Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante, et devra être gagné 3 fois sur 5 ans pour être conservé définitivement.

Prix :

Une grand voile (surface maximale de 35m²) Top Voiles de la gamme racing et adaptée au bateau sera tirée au sort parmi les bateaux ayant participé au minimum à 4 régates du championnat.

Le tirage au sort aura lieu lors de la soirée de la super finale le 26 octobre. Le lot ne sera remis que si le skipper ou un membre de l'équipage est présent à cette soirée. En cas d'absence, le lot sera remis en jeu immédiatement jusqu'à obtention.

Des lots seront remis à chaque finaliste lors de la remise des prix.

Communication :

- Chaque club organisateur est responsable de ses épreuves : les déclare en préfecture, les inscrit au calendrier fédéral, édite les instructions de course.
- Chaque club fera remonter les résultats de son épreuve vers le site fédéral et enverra une version à l'organisation du championnat.

